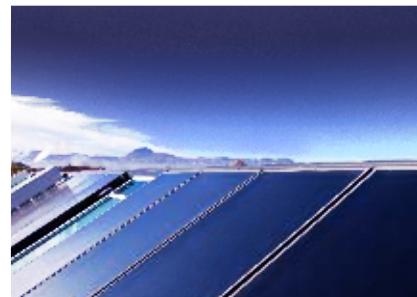




Aduhme, agence locale
des énergies et du climat



Rapport d'activité

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

www.aduhme.org





La transition énergétique, la lutte contre le changement climatique sont - enfin - devenues des sujets de premier plan. Pas un jour sans qu'on aborde ces sujets dans les médias, au sein des exécutifs des collectivités territoriales ou de leurs groupements communautaires quel qu'en soient l'échelon administratif et la compétence...

Si certains acteurs économiques commencent à s'inquiéter des effets de la hausse du prix des énergies et des températures, d'autres y voient de nouveaux marchés porteurs de dynamiques intéressantes et plus durables. Et c'est sans compter sur nos concitoyens qui identifient ces enjeux comme essentiels pour leur vie et le devenir des générations futures.

Les élections municipales ont constitué un marqueur de la prise de conscience générale et profonde de ces enjeux environnementaux. De surcroît, la crise pandémique a renforcé cette conscientisation, suscitant un regain d'intérêt pour des choses essentielles comme la proximité, le bon sens, notre cadre de vie indispensable à notre épanouissement et mettant parallèlement en lumière la fragilité de nos systèmes et de nos organisations sociétales.

La très grande majorité des listes candidates aux municipales ne s'y sont pas trompées. Il reste aux Exécutifs municipaux et communautaires désormais en place à passer à l'acte et d'apporter aux territoires des réponses concrètes qui participeront à relever ces grands défis planétaires.

La responsabilité des élus est donc importante si ce n'est immense tant on reconnaît le rôle essentiel des territoires dans la transition. Chaque décision doit être prise à la lueur d'une estimation de ses effets sur notre environnement ; chaque politique publique doit intégrer les enjeux sociaux, économiques et environnementaux... cette inclusion nécessite pour ce faire une prise de hauteur évidente ainsi que des compétences dont toutes les collectivités ne sont pas dotées. C'est pour cela, entre autres, que notre agence locale de l'énergie et du climat a été créée afin que les collectivités et acteurs des territoires disposent d'un véritable outil d'appui à la transition énergétique.

Au-delà de l'expertise reconnue de l'équipe salariée à notre service, l'Aduhme travaille à l'expérimentation de démarches nouvelles et innovantes, elle explore de nouveaux champs (qualité de l'air intérieur et îlots de chaleur), elle pilote et co-pilote des actions collectives dont la massification est l'ambition (SOLAIRE Dôme notamment), elle conseille et accompagne les maîtres d'ouvrage dans la durée de leur projet, elle s'attache à mobiliser des fonds publics pour faciliter les investissements en faveur de l'amélioration de la performance énergétique (pacte de financement), elle décortique les évolutions réglementaires et législatives (décret tertiaire) pour anticiper leur mise en application, elle accompagne les collectivités dans des réponses à des Appels à Manifestation d'Intérêt (SDIé et COT rural), elle contribue à donner de la hauteur à la réflexion des collectivités par des travaux de projection dans le temps sur la base de bilans patrimoniaux, territoriaux, elle participe à une meilleure prise en compte des questions énergies-climat dans la définition de politiques publiques... le champ d'intervention de l'Aduhme est ainsi vaste, s'élargit et sa reconnaissance territoriale facilite la mobilisation de nouveaux adhérents parmi lesquels des communes et EPCI.

Ces élections ont de même conduit à un renouvellement des représentations des collectivités aux sein des instances délibératives de notre agence locale de l'énergie et du climat à savoir l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le Bureau.

Parce que je connais l'Aduhme pour l'avoir suivie dès sa naissance, parce que je suis convaincu de l'extrême utilité d'un tel outil pour les collectivités dans le passage à l'acte, assurant désormais des fonctions d'élu, j'ai décidé de présenter aux membres de notre honorable Assemblée ma candidature à la présidence de l'Aduhme. Je remercie l'ensemble de ces derniers de m'avoir, par leur vote, confié cette fonction et compte bien évidemment sur les membres du Conseil d'administration et du Bureau pour m'assister dans mes missions. Je souhaite que ce mandat s'inscrive dans la continuité de mes prédecesseures et m'attacherai à renforcer la dynamique, à mobiliser les moyens nécessaires tout en prenant soin de consolider et étendre l'indispensable jeu d'acteurs locaux ainsi que les collaborations en interne à l'association.

**Le Président
Rémi Chabriat**



Sommaire

| | |
|--|------|
| ▶ LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION..... | P 4 |
| ▶ UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UN BUREAU | P 5 |
| ▶ EN CHIFFRES..... | P 6 |
| ▶ LES FAITS MARQUANTS EN 2020..... | P 6 |
| ▶ LES MISSIONS..... | P 8 |
| - Animation pour la transition énergétique | |
| - Soutien de la Région pour accompagner les porteurs de projet | |
| ▶ LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ, UNE DÉMARCHE | |
| D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE..... | P 10 |
| ▶ LES COLLABORATIONS PARTICULIÈRES..... | P 15 |
| - Ville de Clermont-Ferrand | |
| - Clermont Auvergne Métropole | |
| - Collaboration avec les bailleurs sociaux | |
| - Un COT pour Ambert Livradois Forez | |
| ▶ ANIMATION DE LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE | |
| DANS LE PUY-DE-DÔME..... | P 18 |
| ▶ COMMUNIQUER, FORMER..... | P 19 |
| ▶ PERSPECTIVES 2021..... | P 20 |
| ▶ FLAME..... | P 21 |
| ▶ UNE ÉQUIPE DE 11 SALARIÉS..... | P 22 |
| ▶ BILAN FINANCIER 2020..... | P 23 |



Gilles Pétel, Rémi Chabriat, Sylvie Burlot, Cécile Birard, Grégory Bonnet et Philippe Maitrias

Les membres de l'association

COLLÈGE 1

Les membres fondateurs (7) : Ville de Clermont-Ferrand, Assemblia, Auvergne Habitat, CDC Habitat, Ophis, ADIL 63, ADEME Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

COLLÈGE 2

Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (24)

Collectivités territoriales (12) : Aulnat, Beaumont, Cébazat, Châteaugay, Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Pont-du-Château, Saint-Genès-Champanelle, Sauvillanges, Sugères

Intercommunalités (9) : Ambert Livradois Forez [58], Billom Communauté [25], Clermont Auvergne Métropole, Combrailles Sioule et Morge [29], Massif du Sancy [20], Mond'Arverne Communauté [27], Plaine Limagne [25], Riom Limagne et Volcans [31], Thiers Dore et Montagne [30]

NOTA : entre [...], le nombre de communes pour le compte desquelles les intercommunalités adhèrent.

Les territoires (2) : Parc naturel régional du Livradois-Forez, Parc naturel régional Volcans d'Auvergne

Les départements (1) : Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

COLLECTIVITÉS ENTRANTES AU 1^{er} JANVIER 2021 :

Gerzat, Royat, Agglomération Pays d'Issoire [88] et Entre Dore et Allier [14].

51 adhérents au 31 décembre 2020

COLLÈGE 3

Entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (2) :

GRDF - Direction Territoriale Puy-de-Dôme, ENEDIS - Direction Territoriale Puy-de-Dôme

COLLÈGE 4

Organismes consulaires, sociétés d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnels (6) :

Fédération des Services Energie-Environnement (FEDENE), SMTC de l'Agglomération clermontoise, Fédération française du bâtiment et des travaux publics du Puy-de-Dôme (FFB63), CROUS Clermont-Ferrand, Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), Caisse des Dépôts et Consignations

COLLÈGE 5

Toute autre personne morale et personne physique concernée par le domaine d'activité de l'Association (11) :

Association des Ingénieurs en Climatique, Ventilation et Froid (AICVF), Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (ACOFOR 63), Association technique Energie-Environnement (ATEE Auvergne-Rhône-Alpes), FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, UFC Que Choisir, IUT d'Allier (Université Clermont Auvergne), Clermont Métropole (agence d'urbanisme), Fédération Régionale des Associations Nature Environnement (FRANE), ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE), M. Jean-Luc RIZZATO

COLLÈGE 6

Les membres d'honneur (1) :

Mme Danielle AUROI, présidente d'honneur



Un Conseil d'administration et un Bureau

Du 1^{er} janvier au 26 octobre 2020

COLLÈGE 1 : personnes morales, fondateurs de l'association

- Odile VIGNAL, Ville de Clermont-Ferrand, présidente
- Grégory BERNARD, Ville de Clermont-Ferrand
- Nicolas BONNET, Ville de Clermont-Ferrand
- Nicole PRIEUR, Ville de Clermont-Ferrand
- Patricia GUILHOT, Ville de Clermont-Ferrand
- Philippe BAYSSADE, Auvergne Habitat
- Franck GELY, Logidôme, secrétaire adjoint
- Didier CRISMER-BONNET, OPHIS, secrétaire
- Sylvie BURLOT, ADIL 63, trésorière

COLLÈGE 2 : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale

- Dominique GIRON, Conseil départemental, supplée par Grégory BONNET
- Marie-Anne MARCHIS, Conseil départemental, supplée par Pierre RIOL
- Jean-Pierre BUCHE, Billom Communauté, suppléé par Patrice ROYET
- Philippe MAITRIAS, Ville de Cournon d'Auvergne, vice-président, suppléé par Joël SUGERE-GOUTTEQUILLET
- Jean-Marie VALLEE, Ville de Pont-du-Château, suppléé par Marie-Christine BELOUIN
- Jean-François DEMERE, Mond'Arverne Communauté, suppléé par René GUELON
- Violette EYRAGNE, Ville de la Bourboule (suppléante Massif du Sancy), vice-présidente, Sébastien GOUTTEBEL élu titulaire

COLLÈGE 3 : entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

- Patrick CARLIER, GRDF
- Pierre-François MANGEON, ENEDIS

COLLÈGE 4 : organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnels

- Jean-Jacques GENEBOIS, CROUS Clermont-Ferrand, suppléé par Blandine GALLIOT, SMTC de l'Agglomération clermontoise
- Patricia DELEPINE, FFBTP du Puy-de-Dôme, suppléée par Stéphane FREBILLOT, FEDENE

COLLÈGE 5 : toute autre personne morale et personne physique concernée par le domaine d'activité de l'Association

- Daniel ROUSSET, FRANE Auvergne suppléé par Thomas CHAMBON, ATEE Rhône Alpes Auvergne
- Olivier ARROYO, AICVF Auvergne suppléé par Gérard BRUGIERE, ACOFOR 63

COLLÈGE 6 : Les membres d'honneur

- Danielle AUROI, présidente d'honneur de l'Aduhme

Du 26 octobre au 31 décembre 2020

COLLÈGE 1 : personnes morales, fondateurs de l'association

- Rémi CHABRILLAT, Ville de Clermont-Ferrand, président
- Jérôme AUSLENDER, Ville de Clermont-Ferrand
- Christophe BERTUCAT, Ville de Clermont-Ferrand
- Nicolas BONNET, Ville de Clermont-Ferrand
- Thomas WEIBEL, Ville de Clermont-Ferrand
- Philippe BAYSSADE, Auvergne Habitat
- Marielle CHAMPENIER, Assemblia, secrétaire adjointe
- Grégory MEGRELIS, OPHIS
- Sylvie BURLOT, ADIL 63, trésorière adjointe

COLLÈGE 2 : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale

- Dominique GIRON, Conseil départemental, supplée par Grégory BONNET
- Marie-Anne MARCHIS, Conseil départemental, supplée par Pierre RIOL
- Karine JONCOUX, Billom Communauté, trésorière, supplée par Virginie VINATIER
- Philippe MAITRIAS, Ville de Cournon d'Auvergne, membre du Bureau, suppléé par Mina PERRIN
- Cécile BIRARD, Ville de Saint-Genès-Champanelle, secrétaire, supplée par François REPOLT
- Gilles PETEL, Mond'Arverne Communauté, vice-président, suppléé par René GUELON
- Grégory BONNET, Combrailles Sioule et Morge, membre du Bureau, suppléé par Sébastien BLANC

COLLÈGE 3 : entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

- Patrick CARLIER, GRDF
- Pierre-François MANGEON, ENEDIS

COLLÈGE 4 : organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnels

- Henri GISSELBRECHT, SMTC de l'agglomération clermontoise, vice-président, suppléé par Lionel CHAUVIN, SBA
- Olivier MAITRIAS, FFBTP du Puy-de-Dôme, suppléé par Stéphane FREBILLOT, FEDENE

COLLÈGE 5 : toute autre personne morale et personne physique concernée par le domaine d'activité de l'Association

- Daniel ROUSSET, FRANE Auvergne suppléé par Cyril BESSEYRE, ATMO Auvergne
- Olivier ARROYO, AICVF Auvergne suppléé par Sébastien GOUTTEBEL, ACOFOR 63

COLLÈGE 6 : Les membres d'honneur

- Danielle AUROI, présidente d'honneur de l'Aduhme
- membres du Bureau



Les faits marquants en 2020

Foutue pandémie !

2020 aura bien évidemment été profondément marquée par la crise pandémique qui confina le pays en deux étapes dès la mi-mars et déstabilisa le calendrier des élections municipales avec un entre-deux tours qui n'aura jamais été aussi long ! Pour autant, même si l'activité des agents se fit à distance et que le nombre d'évènements habituels en présentiel a été réduit à peau de chagrin, ce n'est pas pour autant qu'elle en fut allégée.



En chiffres...

9 : c'est le nombre d'EPCI adhérent à l'Aduhme en 2020

145 personnes rencontrées et sensibilisées dans le cadre de 3 animations organisées ou co-organisées par l'Aduhme (certaines en visioconférence)

34 actions REGUL'+

(mesures de température en vue d'amélioration de la régulation des systèmes de chauffage) portant sur des bâtiments publics

269 collectivités suivies dans le cadre du dispositif de CEP

Près de **2000 analyses d'opportunité** dans le cadre de l'opération SOLAIRE Dôme

de relance et transition énergétique, Petites Villes de Demain, Actions Cœur de Ville...). Preuve il en est de la reconnaissance de l'expertise de l'Aduhme.

Opération SOLAIRE Dôme



C'est l'opération-phare du moment avec près de 2000 analyses d'opportunité photovoltaïque réalisées sur les toitures de bâtiments publics

des collectivités adhérentes. Et ça n'est pas fini ! Même si le temps long s'impose eu égard aux procédures de marché public et à la prise de décision des élus, on s'attend à un très vif succès de SOLAIRE Dôme avec 150 à 200 centrales de 9 kWc installées pour une puissance avoisinant les 2 MwC. Preuve il en est que les collectivités s'investissent aussi dans la production d'électricité verte.

Financement des projets : une nouvelle corde à notre arc

L'ingénierie financière déployée auprès des collectivités adhérentes est un nouvel axe de travail de l'agence locale qui ne peut se contenter de rester dans la sphère technique. Rien ne sert d'avoir un projet abouti énergétiquement si le financement ne suit pas ! Une réflexion autour d'un pacte de financement a été amorcée, portée en cela par le Département et l'Aduhme en vue de faciliter l'accès aux subventions publiques (Etat, Région, Europe) orientées sur la transition énergétique, et ce de manière optimisée.

A la quête du vert dans les achats d'énergie

L'accompagnement des collectivités dans leur approvisionnement en gaz naturel et en électricité dans le cadre de groupements d'achats publics coordonnés par le Département constitue un bloc important du temps de travail de l'Aduhme. 2020 aura été marquée par la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité inférieur ou égale à 36 kVa. Ces achats sont toujours l'occasion de réfléchir au rapprochement géographique entre lieu de consommation et production ainsi que diversification des sources de production.



25 projets de chaufferies bois

accompagnés, 7 dossiers de demande de financement pour des études et investissements

96 GWh d'électricité achetés dans le cadre des groupements coordonnés par le Département du Puy-de-Dôme avec l'appui de l'Aduhme, pour une facture de 14 M€ TTC

2^e vague de l'Opération COCON 63

avec 116 bâtiments propriétés de 65 communes et quelque 20 000 m² de combles perdus et de rampants traités

10 inspections thermographiques

réalisées sur des bâtiments publics (3)
ou des immeubles de logements sociaux (7)

8 EPCI accompagnés dans la définition et l'élaboration de leur plan climat, air, énergie territorial



Les missions de l'Aduhme

Animation pour la transition énergétique

Un dispositif d'information et de conseil de premier niveau...

Les confinements successifs auront eu raison du nombre de demandes d'information et de conseil, avec un nombre réduit à 60 pour l'exercice 2020. Cependant, la tendance baissière des demandes d'information et de conseil de premier niveau observée depuis quelques années s'explique peut-être aussi par le fait que la connaissance des enjeux basiques a franchi un seuil et que la quête d'opérationnalité devient la priorité des consommateurs non domestiques de nos territoires. Comme en 2019, la rénovation de bâtiment est la thématique qui représente la plus grande part des demandes : 63 %.

La production d'électricité renouvelable, principalement photovoltaïque arrive juste derrière avec 20 % des demandes.

Mission dans le cadre de l'animation pour la transition énergétique soutenue par



**63 %
des demandes
portent
sur la rénovation**

Les collectivités ont représenté 39 % des demandes d'information. En termes d'accompagnement préliminaire, les conseillers interviennent à l'occasion de projets de construction et rénovation du patrimoine bâti ou d'aménagement d'espaces pour rappeler les enjeux énergétiques et climatiques voire aider à la formulation d'exigences plus ambitieuses que la réglementation impose. En complément de ce travail, l'Aduhme a proposé des animations telles que des rencontres techniques et visites de sites de référence (3).

Au total, ce sont près de 145 personnes sensibilisées.



École maternelle d'Aydat



Rapport d'activité 2019 - Aduhme





Enfin, l'expertise de l'agence locale est souvent sollicitée pour participer à des commissions ou autres actions récurrentes : ateliers de concertation du Schéma départemental de l'habitat, commissions de sélection des opérations de logements locatifs sociaux, réflexion du Département autour du projet de PTRE départementale... Cette mission sur 2020 n'a pu être assurée que grâce au soutien financier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et aux cotisations des membres-adhérents. Deux équivalents temps-plein y ont été consacrés.



Multi-accueil de Lempdes

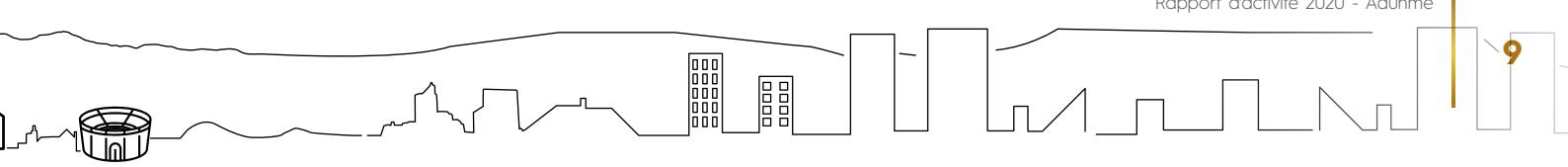


Soutien de la Région pour accompagner les porteurs de projet

Si l'appui financier du Département à la mise en œuvre de l'animation pour la transition énergétique permet d'apporter un premier niveau d'information et de conseil auprès des acteurs du territoire (hors champ des particuliers), le soutien financier annuel de la Région pour accompagner les porteurs de projet de construction ou de rénovation d'équipements avec, à la clé, des investissements généralement conséquents.

Sans cet appui, les conseillers techniques de l'Aduhme ne pourraient assurer pleinement cet accompagnement souvent indispensable, notamment lorsque des démarches innovantes parfois collectives à l'instar de SOLAIRE Dôme ou des formes nouvelles de marchés globaux de performance par exemple, souvent très chronophages, sont à expérimenter.

L'Aduhme a enfin été amenée à travailler avec les services de la Région autour des éco conditionnalités des appels à projets construction bois et à celles du FEDER dont les contours sont en cours de définition pour la période 2021-2027 : l'expérience de l'Aduhme qui œuvre au quotidien auprès des collectivités est précieuse car elle permet aux financeurs publics d'adapter leurs modalités de subventionnement à la réalité du terrain.



Le Conseil en énergie partagé, une démarche individuelle et collective

Le pôle CEP de l'Aduhme poursuit son accompagnement auprès des collectivités adhérentes tant sur l'élaboration des profils énergétiques que sur la définition du schéma directeur d'actions et la mise en œuvre de ces dernières.

L'objectif des conseillers CEP est toujours bien d'être dans l'opérationnalité pour aider à baisser les consommations et à réduire les dépenses énergétiques des collectivités sur leur patrimoine.

Le financement devient un levier toujours plus important de mobilisation des collectivités autour de la rénovation de leur patrimoine bâti voire du recours aux renouvelables pour couvrir leurs besoins en chaleur et en électricité. Les aides de l'Etat (DETR et DSIL), du Département ont intégré la transition énergétique dans des conditions de bonification des aides, ce qui a eu pour bon effet, une forte sollicitation de l'Aduhme pour intégrer ces nouveaux critères de financement. Et c'est sans compter sur la bonification de la DSIL plan de relance sur la fin 2020 et le début de l'année suivante.

Enfin, l'on note une montée en charge de l'intérêt des collectivités pour ces sujets de transition énergétique et un réflexe grandissant du recours à l'expertise de l'Aduhme pour les projets de rénovation et construction.

**Collectivités entrantes au 1^{er} janvier 2021 : Gerzat, Royat,
Agglomération Pays d'Issoire (88 communes)
et Entre Dore et Allier (14 communes)**

LÉGENDE

Lot 1 : Gestion efficace de l'énergie

- Actions d'optimisation tarifaire pour la fourniture d'électricité
- Formalisation de contrats de maintenance, exploitation des systèmes de chauffage, renouvellement
- Appui à la souscription de contrat d'achat d'énergie (électricité, propane...)
- Mesure sur la qualité de l'air intérieur
- Conseil autour de l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit

Lot 2 : Amélioration du patrimoine

- Lancement de la campagne de régulation et programmation Régul'+
- Réalisation de visualisations thermographiques comme outil d'aide à la décision
- Appui à la réalisation de petits travaux
- Appui au financement des travaux d'économies d'énergie par la mobilisation des certificats d'économies d'énergie

Lot 3 : Performance énergétique des bâtiments

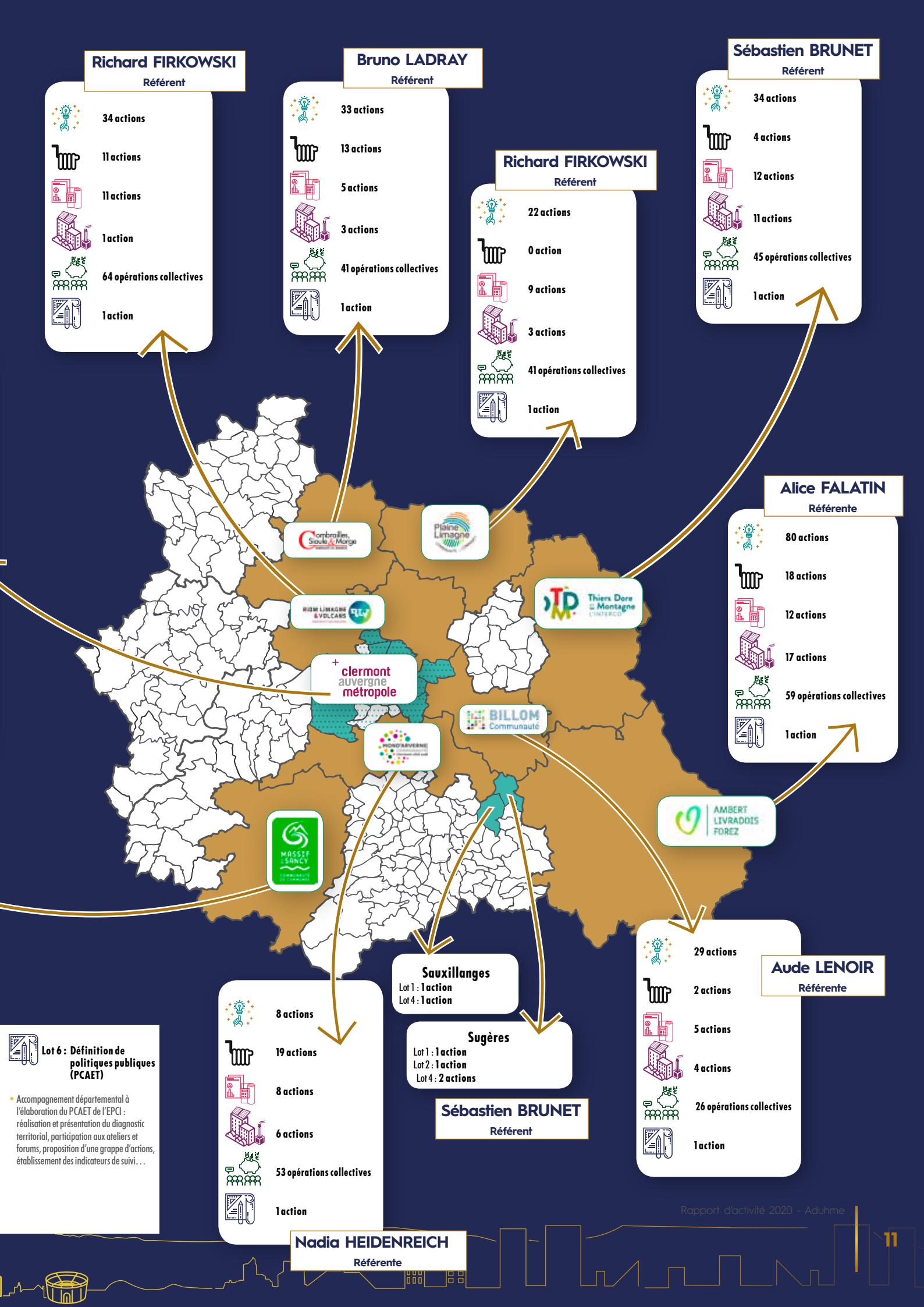
- Appui technique aux projets de rénovation énergétique et de construction d'équipements publics : formulation des exigences performantes, analyse des solutions techniques proposées par les maîtrises d'œuvre, recherche de financements...

Lot 4 : Diversification énergétique

- Accompagnement technique à l'installation de solutions de diversification énergétique : bois-énergie, solaire thermique, photovoltaïque, géothermie et hydraulique

Lot 5 : Opérations collectives

- Intégration des achats de gaz naturel et d'électricité des collectivités dans les groupements d'achat coordonnés par le Département avec l'appui de l'Aduhme
- Intégration des équipements publics dans le groupement COCON 63²
- Opération SOLAIRE Dôme pour faciliter le déploiement d'installations photovoltaïques





Le Conseil en énergie partagé, pierre angulaire de l'action de l'Aduhme

Les actions collectives et spécifiques engagées dans le cadre du dispositif de CEP

Etat d'avancement de l'opération

SOLAIRE Dôme...

...ou comment faciliter le déploiement massif de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics

Pour rappel, SOLAIRE Dôme est une opération qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc (environ 50 m²), avec vente de la production électrique. Elle doit aider au passage à l'acte des collectivités via un modèle qui autofinance l'installation et son fonctionnement sur la durée du contrat de vente de l'énergie produite sur 20 ans.

**Près de 2000 bâtiments ont
été étudiés et plus de 300
présentent une opportunité pour
recevoir une centrale solaire
photovoltaïque de 9 kWc**

Afin d'étudier le potentiel solaire, la méthodologie construite par l'Aduhme a donc été proposée à tous les EPCI du Puy-de-Dôme par ailleurs adhérents de l'agence locale.

► En 2019, 1000 analyses d'opportunité visant à estimer la faisabilité d'implantation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics (communes et intercommunalité) avaient été déjà réalisées sur 4 EPCI du Puy-de-Dôme (Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne, Thiers Dore et Montagne, Combrailles Sioule et Morge). 393 toitures présentaient une opportunité très forte ou forte (37 de 3 kWc, 313 ≤ 9 kWc dont 228 de précisément 9 kWc, 42 ≤ 36 kWc et 1 ≤ 100 kWc).

A raison de 20000 € par installation de 9 kWc (cœur de cible de SOLAIRE Dôme), si les collectivités devaient valider l'ensemble des investissements pour des opportunités très favorables voire favorables, cela représenterait un investissement de 4,5 millions d'euros.

- En 2020, le travail d'analyse d'opportunité s'est poursuivi et a permis de travailler sur d'autres territoires (Massif du Sancy, Clermont Auvergne Métropole, Plaine Limagne) avec à la clef près de 1000 nouveaux bâtiments étudiés.
- Les territoires de Billom Communauté et Ambert Livradois Forez devraient suivre dans cette démarche pour 2021.

Pour présenter des analyses d'opportunité objectives et aidant les collectivités à la décision, un travail partenarial est réalisé avec différents acteurs : les Architectes des Bâtiments de France émettent un premier avis sur tous les sites ayant une servitude architecturale ; ENEDIS estime quant à lui pour chacun des bâtiments pouvant recevoir une installation solaire la typologie de raccordement selon la puissance installée (simple, avec extension ou avec des contraintes). Enfin, plusieurs entreprises ont été sourcées pour présenter des éléments techniques et financiers en accord avec les pratiques de ces dernières.

Fin 2020 et début 2021, les premiers marchés de travaux visant la mise en place des installations de 9 kWc sont en cours. Ces marchés groupés à l'échelle des EPCI vont permettre de donner un cadre qualitatif sur chacun des territoires et une trentaine d'installations seront ainsi réalisées par intercommunalité. L'engouement des collectivités pour l'opération SOLAIRE Dôme est la preuve qu'une des manières d'engager la transition énergétique est de massifier des solutions simples et réplicables.

Cap sur les MPGP piscines

Le Marché Public Global de Performance (MPGP) engagé il y a un peu plus de 2 ans par Combrailles Sioule et Morge sur son Centre aquatique tient ses promesses : les objectifs d'économie sur les fluides, corrigés des aléas liés à la crise sanitaire, ont été pour le second exercice consécutif, dépassés. Les consommations de gaz naturel, d'eau et d'électricité ont été réduites de plus de 50 %.



Pour mémoire, ce type de contrat dont le cadre est très souvent déterminé au cours d'un dialogue compétitif, construit un partenariat entre la collectivité adjudicatrice et un prestataire en groupement, qui conçoit et réalise les travaux, puis exploite les installations. Les 2 parties signent ainsi un contrat fiabilisé, qui garantit l'atteinte des objectifs de performance dans la durée, d'autant plus pertinent que les enjeux sur les piscines sont conséquents.

Billom Communauté est engagée dans la même dynamique sur son Centre aquatique, et est actuellement mobilisée sur la phase de dialogue. De son côté, Mond'Arverne Communauté a récemment recruté un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, afin de travailler sur l'état des lieux technique de sa piscine et de réfléchir à la pertinence de mettre en œuvre une telle démarche : elle doit être lancée dans un cadre adapté et préparée avec rigueur.

Coup de projecteur sur l'AMI SDIé

La direction Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME et la Banque des territoires ont lancé courant juin 2020 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Schéma Directeur Immobilier et Energétique du patrimoine bâti des collectivités locales » (SDIé). Objectifs de cet AMI : apporter aux lauréats un appui méthodologique pour définir et mettre en œuvre un schéma directeur immobilier avec à la clef, des idées claires sur le devenir du patrimoine (conservation, rénovation, cession voire démolition) et des moyens fixés dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissements (PPI). Si une des ambitions de ce dispositif est de donner les outils aux collectivités pour profiler leur patrimoine dans le cadre du décret tertiaire, d'autres thématiques patrimoniales seront aussi abordées à l'instar de l'accessibilité PMR, les remises aux normes, le confort des bâtiments en hiver comme en été, la vétusté des installations et besoins en travaux de gros entretien, la maintenance, l'usage et l'occupation des locaux...

Après une remise des candidatures au 15 octobre 2020, ont été dévoilés fin janvier 2021 les 21 lauréats de l'AMI SDIé

AURA, parmi lesquels 4 collectivités puydômoises par ailleurs adhérentes de l'Aduhme : les Villes de Riom, Cournon d'Auvergne et Vic-Le-Comte ainsi que Mond'Arverne Communauté. L'élaboration des dossiers de candidature de ces 3 dernières collectivités a été accompagnée par l'Aduhme.



Rapport d'activité 2020 - Aduhme



Avant

Conversion de chaudières fioul vers le bois-énergie sur Groupe Scolaire Le Bourgnon à Lempdes



Après

Des groupements publics pour acheter mieux et autrement l'énergie

L'année 2020 aura été riche d'activité autour de ces sujets :

1. Les achats d'électricité : le Département et l'Aduhme ont travaillé conjointement à la mise en place d'un nouveau marché spécifique aux segments C5 (PS \leq 36kVA) afin de respecter la nouvelle obligation de mise en concurrence des anciens « tarifs bleus » au 1^{er} janvier 2021. Dans le même temps, un 3^e marché subséquent était publié pour faire face aux besoins des membres pour 2021 pour les segments C2/C3/C4, suite à la résiliation du précédent marché. Au total, c'est un marché annuel d'une valeur de 14 millions d'€ TTC pour 96 GWh d'électricité qui a été passé pour les segments C5 (51 membres) et les segments C2, C3 et C4 (59 membres).

Afin de faire face à la prochaine échéance, de clarifier et d'alléger les démarches pour les membres, un nouveau groupement d'achat unique verra le jour en 2021 : il sera ouvert à l'ensemble des membres des 2 groupements actuels et toutes les collectivités de Clermont Auvergne Métropole non-adhérentes, pour tous les segments. Un nouvel outil en ligne « Gaz'Elec63 » développé en interne par le CD63 permettra également de gérer plus simplement les échanges entre les membres et l'équipe-projet. Enfin, un lot spécifique consacré à l'achat d'électricité dite à Haute Valeur Ecologique (HVE) sera créé afin de soutenir plus concrètement le développement des filières de production d'électricité renouvelable et d'aller au-delà de l'achat de simples Garanties d'Origine (GO).

2. Les achats de gaz naturel : un nouvel accord-cadre a été publié en début d'année afin de recruter des fournisseurs attributaires pour les 4 prochaines années (2021-2024). Le 1^{er} marché subséquent a été notifié avant l'été pour couvrir les besoins des membres pour les années 2021 et 2022. Ils profiteront d'un prix bien optimisé pour 2021, à la faveur d'une forte baisse des prix opportunité liée à la crise sanitaire.

Pour information, l'Aduhme consacre près d'un demi équivalent temps-plein sur les achats d'énergie groupés.

Conversion des chaudières fioul et propane vers le bois-énergie

Le territoire de la communauté de communes du Massif du Sancy n'est pas desservi par le réseau de gaz naturel. La très grande majorité des communes du territoire n'a ainsi d'autre choix que de se tourner vers l'électricité et vers les combustibles fossiles tels que le fioul et le propane pour assurer la production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire de leurs bâtiments. Or, on le sait, les énergies fossiles représentent une triple contrainte pour le territoire : 1. leur prix fluctue au gré des marchés internationaux, 2. la concurrence est souvent limitée notamment pour le propane et 3. ces énergies fossiles sont fortement émettrices de CO₂.

La dépense annuelle en combustibles fossiles des bâtiments communaux propriété de 13 communes (46 chaudières) sur ce territoire représente plus de 500 000 €. Pour se libérer de ces contraintes économiques et environnementales, les communes-membres de l'intercommunalité ont exprimé la volonté de lancer une réflexion visant à se détourner de ces énergies fossiles au profit de la production d'une chaleur plus renouvelable. De premières analyses d'opportunité ont été réalisées par l'Aduhme qui, dès lors que les collectivités auront fait leur choix, préparera les pièces techniques en vue de lancer un marché groupé à l'échelle communautaire. Ce projet participe à la réalisation de l'objectif de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2019-2028) qui a prévu d'ici 2023 la substitution du fioul par des sources d'énergie moins émettrices de carbone (chaleur renouvelable) pour un million de chaudières.

Cette expérience intéressante pourra être répliquée sur les autres EPCI du Puy-de-Dôme.





Les collaborations particulières

Ville de Clermont-Ferrand

La Ville de Clermont-Ferrand a lancé depuis le deuxième semestre 2018 un large chantier sous l'intitulé « Performance 2020 », chantier qui s'est poursuivi sur l'exercice 2020. Quatre groupes de travail thématiques auxquels l'Aduhme a participé assidument, incluant de manière transversale les services municipaux concernés ont permis de faire échanger et de trouver des pistes d'optimisation sur la rationalisation de l'occupation du patrimoine de la Ville, les équipements de l'enfance face à la canicule, l'utilisation durable et responsable des bâtiments et les températures de consigne pour un chauffage juste et



confortable. Pour ce qui des températures de consigne, elles ont été définitivement arrêtées et feront l'objet dans le courant de l'année 2021 d'une campagne de communication sur l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité.

La Ville de Clermont-Ferrand a bénéficié par ailleurs de l'expertise de l'Aduhme sur un certain nombre d'autres dossiers : achat d'énergie via les groupements du Département (gaz naturel et électricité), échanges et réflexions sur l'impact du Décret tertiaire et la méthode de travail. L'élaboration d'une cartographie des groupes scolaires clermontois les plus concernés par les périodes caniculaires amorcée en 2020 devrait être finalisée en 2021.

Clermont Auvergne Métropole

Parce que la Métropole souhaitait disposer d'une connaissance uniforme du potentiel d'implantation de centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments publics, les analyses d'opportunité ont été réalisées sur la totalité des bâtiments des 21 communes. Les conseillers techniques du pôle CEP de l'Aduhme se sont ainsi répartis la tâche, profitant du télétravail pour réaliser ce travail d'analyse patrimoniale. Au final, ce sont plus de 600 bâtiments qui ont été analysés, 245 desquels présentent une opportunité d'implantation désignée comme « moyenne », « forte » et « très forte » pour une puissance totale de 5 429 kWc. Si toutes ces installations devaient être réalisées, la production d'électricité verte d'origine photovoltaïque sur le territoire métropolitain croîtrait de 50 % (+ 5,8 GWh par an).



Les prochaines étapes pour la mise en œuvre de SOLAIRE Dôme sur le patrimoine bâti des communes métropolitaines : décision finale des communes sur le choix d'investissement (septembre 2021), constitution d'un groupement de commande coordonné par la Métropole, lancement et attribution du marché à bon de commande + demande de subventions pour des débuts de travaux en septembre 2022.

La Métropole a bénéficié par ailleurs de l'expertise de l'Aduhme sur un certain nombre d'autres dossiers : appui en expertise sur le travail de fond portant sur l'exploitation des installations thermiques dans le cadre du contrat en vigueur jusqu'à juin 2024 pour 19 sites de la Métropole, échanges et réflexions sur l'impact du Décret tertiaire et la méthode de travail, achat d'énergie via les groupements du Département (gaz naturel et électricité), analyse des charges de chauffage des logements sociaux raccordés aux réseaux de chaleur comparativement à ceux qui sont alimentés par des chaufferies gaz collectives...



Enfin, l'agence locale accompagne la Métropole clermontoise sur deux missions spécifiques :

Renover + demain Animation du réseau de partenaires **Rénover + demain**

2020 aura été la dernière année d'expérimentation du dispositif Rénover + demain sur le périmètre de la métropole clermontoise : les conseillers techniques de l'ADIL 63 ont poursuivi leur mission d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation de leur logement. Avec 153 projets en accompagnement et 35 chantiers en cours, la plateforme a continué à se développer. De son côté, l'Aduhme a poursuivi sa mission de mobilisation des acteurs professionnels du secteur de la rénovation de l'habitat privé à savoir :

- ▶ Les bureaux d'études, les maîtres d'œuvre, les entreprises, les banques et l'ensemble des structures relais à l'instar des notaires via la Chambre interdépartementale, les agences immobilières via IMMO 63 ou bien encore SQUARE Habitat... D'ailleurs, trois sessions de formation ont été organisées auxquelles ont participé près de 70 agents immobiliers (IMMO 63). Des rencontres et relances régulières sont opérées auprès de ces acteurs pour qu'ils soient réellement acteurs de la rénovation énergétique et promoteurs du recours à la plateforme territoriale Rénover + demain ;
- ▶ Démultiplication des actions de promotion de la plateforme via les médias des communes-membres de la Métropole : bulletin d'information municipal, site internet, campagnes d'affichage en mobilier urbain et flanc de bus, réseaux sociaux... mais aussi au travers de l'organisation de balades thermographiques sur des quartiers et lotissements (Pont-du-Château, Lempdes, Aulnat et Nohanent en ont profité en

2020) ou bien encore le prêt gracieux de caméras thermiques auprès des habitants qui souhaiteraient visualiser par leurs propres moyens les déperditions thermiques de leur logement. Ce travail de fond et de tout instant visant à la mobilisation des acteurs de la rénovation et plus largement du logement est assuré par l'Aduhme en lien avec l'ADIL 63 et la Métropole ; il doit s'inscrire dans la durée et paiera à n'en pas douter un jour. L'enjeu résidera en 2021 dans le renouvellement de ce dispositif métropolitain, dans le cadre du nouveau Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) et la mobilisation des moyens du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

chaleur+ demain

Animation du dispositif Chaleur + demain

L'Aduhme a poursuivi en 2020 l'animation du dispositif Chaleur+ demain, Contrat d'objectif territorial (COT) porté par Clermont Auvergne Métropole et soutenu par l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes, qui vise à développer les installations de production de chaleur renouvelable sur le territoire de la Métropole (solaire thermique, bois-énergie, PAC géothermie et réseau de chaleur).

Les actions de communication, limitées du fait de la crise sanitaire, ont consisté à l'actualisation des supports de communication et à l'organisation d'une conférence sur la RE2020 en partenariat avec l'Ordre des architectes Auvergne Rhône-Alpes (80 participants). En termes d'accompagnement technique, l'Aduhme a assuré le suivi de 23 projets sur l'ensemble des filières de chaleur renouvelable (12 chaufferies bois granulés, 6 productions ECS solaire et 5 projets PAC géothermie). Le dispositif COT a été prolongé d'un an jusqu'à fin 2021, en vue de finaliser l'atteinte des objectifs de production de chaleur renouvelable.

Collaboration avec les bailleurs sociaux

Durant l'année 2020, du fait de la crise sanitaire, seules 8 visites thermographiques ont été réalisées sur des bâtiments des bailleurs sociaux : 3 en prévision de travaux, 2 dans la démarche avant / après travaux et 3 pour d'autres usages.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux du Puy-de-Dôme ont bénéficié de l'appui expert de l'Aduhme pour la rédaction d'une note technique en lien avec la rénovation énergétique des logements sociaux d'étiquette énergie E, F ou G. Ce travail a été réalisé dans le cadre du Contrat territorial de développement durable signé entre le Département et la Métropole clermontoise. Une étude portant sur l'analyse des charges de chauffage des logements sociaux raccordés aux réseaux de chaleur comparativement à ceux qui sont alimentés par des chaufferies gaz collectives a également été faite.

Auvergne Habitat
Groupe ActionLogement

cde habitat

assemblia
Bâtisseur de liens

ophis
partenaires





Un COT pour Ambert Livradois Forez : de la chaleur renouvelable en perspective

Ambert Livradois Forez a signé le 15 octobre 2020 un contrat d'objectifs territorial sous la dénomination « CHALEUR Livradois Forez » avec l'ADEME, permettant ainsi aux communes du territoire d'accéder à des aides techniques et financières pour produire de la chaleur renouvelable.

Il s'agit d'un dispositif expérimental mis en place par la communauté de communes Ambert Livradois Forez avec pour objectif de faciliter le recours aux énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique et géothermie) pour couvrir les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire de bâtiments municipaux.

Soutenu financièrement par l'ADEME sur la période 2020-2023, ce dispositif permet aux communes d'Ambert Livradois Forez

et à l'intercommunalité d'accéder à :

- ▶ Un accompagnement administratif et technique gratuit, assuré respectivement par les services de la communauté de communes et par l'Aduhme tout au long des projets ;
 - ▶ Des subventions de l'ADEME pour la réalisation d'études de faisabilité et pour les investissements liés à la production de chaleur renouvelable, sous réserve de respect de critères d'éligibilité. Ces subventions viendront en complément des aides publiques existantes (jusqu'à 80 % selon le type de bâtiment).

Pour prétendre aux subventions de l'ADEME, les collectivités devront répondre à un appel à projets.

Quatre appels à projets sont programmés tout au long du programme, entre octobre 2020 et avril 2022.



Animation de la filière bois-énergie dans le Puy-de-Dôme

La mission d'animation de la filière bois-énergie s'est poursuivie en 2020 dans le Puy-de-Dôme et ce grâce au soutien financier du Département et de la Région. Celle-ci consiste à promouvoir la filière bois-énergie auprès des acteurs du territoire et à assurer l'accompagnement technique des porteurs de projets. Pour rappel, ce dispositif d'animation s'exerce à l'échelle du département et hors cadre métropolitain, Clermont Auvergne Métropole étant dotée depuis 2018 d'un contrat d'objectif territorial (COT) chaleur renouvelable.

L'Aduhme a ainsi assuré le suivi et l'accompagnement technique de 25 projets de chaufferies bois

8 chaufferies bois dédiées plaquettes ou granulés

pour des projets neufs ou de rénovation importante

- Arlanc (espace santé + salle polyvalente + mairie)
- Aubiat (salle polyvalente + logements)
- Billom (pôle enfance)
- Breuil/Couze* (école)
- La Bourboule (multi-accueil)
- Lempty* (école)
- Messeix (pôle résidentiel + école)
- Sauvessanges (local communal + logements)

8 conversions de chaufferies fioul/propane au bois granulés

- Courpière (gymnase)
- Loubeyrat (salle polyvalente, mairie)
- Sauxillanges (école, maternelle, mairie)
- Vertaizon (crèche)
- St-Cirgues (résidence Ophis)

9 créations ou extensions de réseaux de chaleur

- Anzat-le-Luguet*, Issoire, La Bourboule*, Les Martres-de-Veyre, Riom, Rochefort-Montagne*, St-Amant Tallende, Saint-Ours-les-Roches, Saint-Sylvestre Pragoulin

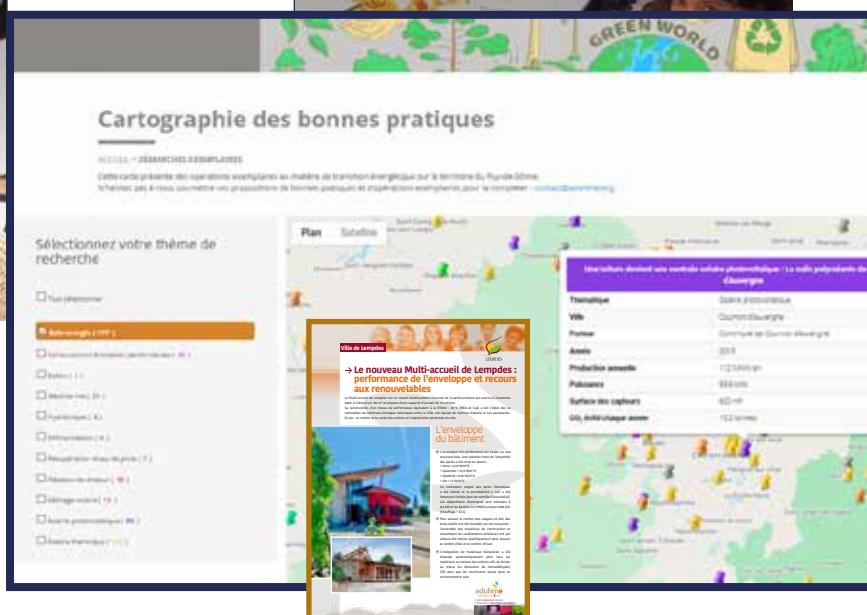
*Installations en service en 2020



Chaufferie bois de La Bourboule

Communiquer, former

www.aduhme.org



Cartographie des bonnes pratiques

L'Aduhme développe sur son site internet et enrichit régulièrement une cartographie virtuelle recensant les bonnes pratiques en matière de transition énergétique sur le territoire du Puy-de-Dôme. Répertoriés par thématique, les sites sont localisés géographiquement et leurs caractéristiques techniques y sont présentées. L'objectif de cet outil est de contribuer à porter à connaissance les installations possiblement reproductibles en partant du principe que ce qui est faisable ici peut fonctionner ailleurs. Toutes les collectivités sont incitées à proposer des sites non recensés à ce jour.

La formation, outil d'action complémentaire de l'Aduhme

La formation demeure un outil incontournable pour l'agence locale. C'est en effet le moyen de mieux accompagner les maîtrises d'œuvre, bureaux d'études et autres porteurs de projets dans l'acquisition de nouvelles connaissances et expertise technique en matière de performance énergétique. En 2020, un module de formation a été organisé en partenariat avec le BET AllieAir sur la VMC double-flux dans les bâtiments collectifs et tertiaires (10 participants).

Les prestations de service

La fonction de membre de la CNL CIT'ERGIE

Le directeur de l'Aduhme assure depuis 2014 pour le compte de la Fédération FLAME et à la demande de l'ADEME, la fonction de membre de la Commission nationale du label CIT'ERGIE. Cette mission consiste à analyser des dossiers de candidature introduits par des communes et/ou intercommunalités pour obtenir soit le premier niveau de labellisation (CAP CIT'ERGIE), soit le label CIT'ERGIE soit le GOLD que seules trois collectivités ont obtenu. Basée sur une évaluation par point de 6 domaines d'intervention des collectivités, cette démarche itérative permet aux candidates de jauger leur état d'avancement sur les sujets de transition énergétique, écologique et de lutte contre le dérèglement climatique, de se fixer des objectifs de progression qui devront être atteints au terme d'une période de 4 ans. Chaque collectivité, pour ce faire, bénéficie de l'appui d'un conseiller CIT'ERGIE qui intervient tous les ans. Ville de Clermont-Ferrand et Métropole clermontoise ont obtenu lors de la session de novembre 2019 le premier niveau de distinction CAP CIT'ERGIE.



Perspectives 2021

2021 s'annonce plutôt sous de bons auspices avec des signaux forts quant à la mobilisation des collectivités sur les questions de transition énergétique.

La crise pandémique aura eu pour effet - il faut bien lui trouver quelques points positifs ! - l'affectation d'une partie de l'enveloppe de 100 milliards d'euros du plan de relance, à la rénovation énergétique du patrimoine bâti public ainsi que l'ouverture de nouveaux cadres contractuels entre l'Etat et les territoires à l'instar notamment du Contrat de relance et de transition énergétique... ces dispositifs nouveaux favorables à la transition énergétique ont suscité un vif l'intérêt de la part des collectivités. Les conseillers techniques de l'agence locale ont dû faire face dans des délais très serrés à une sollicitation importante de ces dernières pour attester de la pertinence économique et performancielle des travaux programmés dans ces cadres.

Par ailleurs, l'avènement du décret tertiaire issu de la Loi ELAN ainsi que les toute prochaines échéances pour les collectivités « obligées » (septembre 2021) les engagent à se projeter en matière de gestion patrimoniale et à programmer des actions et travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments. Nos équipes techniques se mobiliseront pour informer des tenants et aboutissants dudit décret auprès des élus et services des collectivités.

Certaines collectivités puydômoises (4) ont d'ailleurs anticipé cette réglementation en répondant à un Appel à manifestation d'intérêt « Schéma directeur immobilier et énergétique » lancé par l'ADEME et la Banque des territoires pour bénéficier d'un appui méthodologique à la définition de stratégies patrimoniales et programmations pluriannuelles d'investissement. Les conseillers techniques des communes et EPCI candidats ont été sollicités pour travailler à la rédaction des candidatures et

seront impliqués dans ce travail prospectif en apportant leur expertise technique.

Notre expertise technique est ainsi clairement identifiée et appréciée ; elle bénéficie de même d'une reconnaissance croissante de la part de l'Etat qui, par exemple, dans le cadre du Comité départemental de transition énergétique (CDTE) a « missionné » l'Aduhme pour animer le groupe de travail portant sur la rénovation du patrimoine bâti public. L'agence nationale de cohésion des territoires sollicite de même notre ingénierie territoriale dans les dispositifs « Petites Villes de Demain » et « Actions Cœur de Ville ». Ceci est plutôt de bon augure à l'heure où notre Fédération FLAME travaille dans le cadre du projet de Loi Climat et Résilience à une reconnaissance plus institutionnelle des agences locales via une implication de l'Etat dans la gouvernance de ces dernières.

Autre opportunité d'ouverture du champ d'intervention de l'Aduhme sur des établissements médico-sociaux à l'instar des EHPAD : le projet SANTé porté par le Département du Puy-de-Dôme et l'Aduhme conjointement avec leurs homologues de Gironde a été lauréat d'un AMI porté par la FNCCR*. A la clef, des moyens financiers appréciables pour couvrir des besoins en ingénierie interne et des missions d'AMO en vue d'expérimenter notamment le format des marchés publics globaux de performance visant des rénovations énergétiques ambitieuses de ces établissements médico-sociaux.

Enfin, dernier indicateur positif : l'évolution des rangs de nos adhérents avec l'intégration des communes métropolitaines de Ceyrat, Gerzat et Royat ainsi que de plusieurs intercommunalités : l'Agglo Pays d'Issoire, Entre Dore et Allier et enfin Chavanon Combrailles et Volcans. Bienvenue à elles !

Ce sont ainsi près de 140 collectivités supplémentaires qui participeront à nos travaux et accéderont à notre expertise. L'enjeu résidera cependant dans notre capacité à ajuster nos moyens humains et financiers pour répondre au mieux aux attentes de nos adhérents tout en garantissant un développement serein et durable de notre agence locale.

*FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régie



Tout feu, tout FLAME

En route vers une reconnaissance plus institutionnelle des ALEC ?

Il y eut tout d'abord l'acte 1 de cette démarche générale de reconnaissance institutionnelle des ALEC engagée par la Fédération FLAME dans le cadre de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, avec à la clef l'article 192 retranscrit dans le code de l'énergie*. Cet article de Loi qui permet l'identification des ALEC dans l'environnement des acteurs de la transition énergétique a certes le mérite d'exister ; cependant, il n'apporte rien de plus au caractère institutionnel des agences locales. Le pied était cependant dans la porte !

L'acte 2 est en cours avec le projet de Loi climat et résilience ou potentiellement celui de la Loi 4D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification). L'enjeu est clair : faire reconnaître par l'Etat au-delà de la simple existence des agences locales de l'énergie et du climat, leur rôle d'opérateur des collectivités locales pour participer à la définition des politiques publiques et à la mise en œuvre d'actions, de dispositifs visant à réduire consommation et dépenses énergétiques ainsi que gaz à effet de serre dans les territoires. Et ce en gardant le statut associatif qui demeure actuellement le seul modèle juridique adapté qui permet 1. de rassembler autour des collectivités, les acteurs du territoire mobilisés sur les questions énergie-climat et 2. de maintenir un but non lucratif en dehors du champ concurrentiel - et donc de l'application de la TVA et de l'impôt sur les sociétés- les actions et accompagnements que déploient les ALEC.

Pour rappel, l'Europe a commencé à soutenir financièrement dès 1994 la création d'agences locales de l'énergie - dont l'Aduhme - par les collectivités locales pour structurer à l'échelle des territoires des dynamiques croisées autour de la maîtrise de l'énergie et de la diversification énergétique. Les collectivités locales disposant d'un rôle majeur dans ce défi de transition et ne pouvant agir seules, près de 450 d'entre elles se sont doté de leur agence locale de l'énergie, outil souple, réactif en capacité de porter une ingénierie territoriale mutualisée et mobilisateur pour avancer à grandes enjambées sur ces sujets. On peut sans prétention, reconnaître qu'en la matière, l'Aduhme a joué ce rôle même si, bien évidemment, on pourra regretter qu'elle n'a toujours pas fait plus !

Le modèle en la matière est bien celui des agences d'urbanisme qui, rassemblées au sein de leur Fédération nationale (FNAU) ont pu obtenir du législateur une reconnaissance effective dans les textes de Loi ainsi que du Ministère des finances, à l'époque une circulaire autorisant chacune des agences d'urbanisme à pouvoir réaliser pour le compte des collectivités-membres des missions sans qu'elles ne soient considérées comme relevant du secteur concurrentiel. Cette sécurisation juridique de l'activité des ALEC est indispensable à l'heure où les problématiques énergie-climat sont de plus en plus importantes dans les politiques publiques avec comme corollaires la mise en place de dispositifs d'accompagnement à la transition énergétique et le positionnement du secteur privé qui voit une opportunité économique sur ce segment naissant. Or, le positionnement des

ALEC est clair : elles ne sont pas des maîtres d'œuvre, elles ne sont pas non plus des bureaux d'études ; ayant une connaissance fine du territoire, elles interviennent dans la durée en appui à la maîtrise d'ouvrage publique comme privée (les particuliers très majoritairement) pour diffuser des informations neutres, dispenser des conseils de premiers niveaux objectifs voire « accompagner » le porteur de projet tout en respectant le champ d'intervention des opérateurs privés concurrentiels (AMO, MOe, BET et autres entreprises). Leur intervention en « tiers de confiance » parce que créées par des collectivités publiques est appréciée et suscite même une dynamique sur les marchés de la construction/rénovation du bâti.

Ce positionnement mérite donc une reconnaissance et c'est tout le sens de la démarche entreprise depuis près d'un an maintenant par FLAME qui bénéficie d'un appui conseil, du soutien d'associations d'élus et d'un bon réseau de parlementaires.

*Article 192 retranscrit dans le code de l'énergie (Article L211-5-1) : « des organismes d'animation territoriale appelés « agences locales de l'énergie et du climat » peuvent être créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. »

Une équipe de 11 salariés



Sébastien CONTAMINE
Directeur



Marie-Hélène ESTIVAL
Secrétaire-comptable



Stéphanie GALAND
Chargée de communication
et d'animation



Pierre BESSON
Chargé de mission
Conseiller technique



Sébastien BRUNET
Conseiller technique CEP



Bruno LADRAY
Conseiller technique CEP



Alice FALATIN,
Conseillère technique CEP



Richard FIRKOWSKI,
Conseiller technique CEP



Pascal SERGÉ
Conseiller technique CEP



Aude LENOIR
Conseillère technique CEP



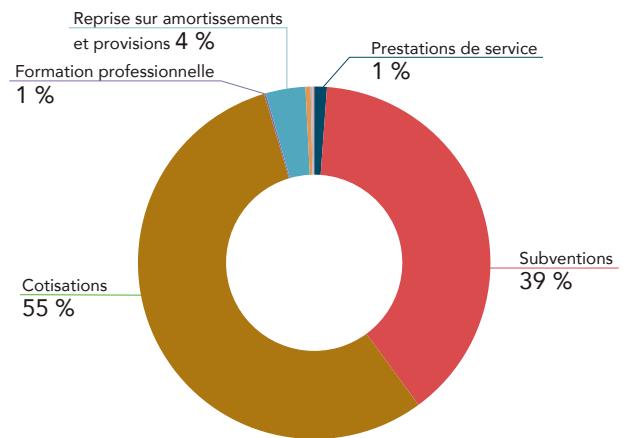
Julien LIENHART
conseiller technique CEP
[départ le 10 juillet 2020]



Nadia HEIDENREICH,
conseillère technique CEP
[arrivée le 1er septembre 2020]

Bilan financier 2020

TOTAL DES RECETTES : 858158 €

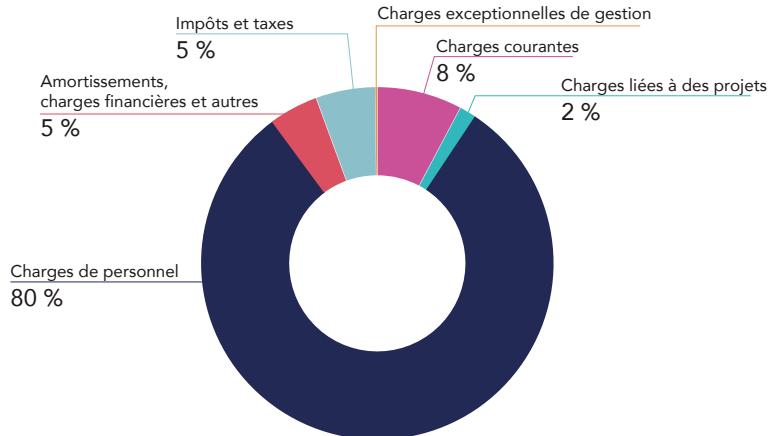


Détail des subventions

| SUBVENTIONS | MISSION TRANSITION ÉNERGÉTIQUE | ANIMATION FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE | CEP | Chaleur + demain | Rénover + demain | TOTAL |
|--------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | 54 000 € | | | 54 000 € |
| | 30 490 € | 28 535 € | | | | 59 025 € |
| | | | | 87 350 € | 19 556 € | 106 906 € |
| TOTAL | 30 490 € | 28 535 € | 54 000 € | 87 350 € | 19 556 € | 219 931 € |

| AUTRES SUBVENTIONS | MONTANT |
|--------------------|---|
| | Convention pluriannuelle d'objectifs 15 665 € |
| | Convention pluriannuelle d'objectifs 6 000 € |
| | Convention annuelle d'objectif 45 000 € |
| | Convention attributive de subvention 45 999 € |
| TOTAL | 112 664 € |

TOTAL DES DÉPENSES : 824137 €



Bénéfice : 34021 €

Rapport d'activité 2020 - Aduhme



Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 30 90
Courriel : contact@aduhme.org
www.aduhme.org

